



TVA - Agent commercial

Par Guillaume75

Bonjour,

Pendant trois ans (2020, 2021, 2022), j'ai travaillé en tant qu'agent immobilier indépendant pour une agence immobilière sous le statut de micro-entreprise. On nous avait informé que nous étions exemptés de TVA, et aucun des commerciaux, y compris moi-même, ne l'a facturée.

J'ai des preuves écrites de la part du responsable financier me demandant d'exclure la TVA de certaines de mes factures lorsque celle-ci y figurait, ainsi que le contrat d'agent commercial qui stipule que le montant que je devais percevoir était bien de 50% sans taxe.

Cependant, suite à un contrôle fiscal, l'inspecteur des impôts m'a informé que j'aurais dû facturer la TVA et me demande maintenant de la payer.

Je vous serais reconnaissant si vous pouviez m'informer sur les options qui s'offrent à moi et sur la marche à suivre.

Merci beaucoup.